

2. Le gouvernement fournira-t-il l'occasion aux députés de la Chambre et à la population des parcs nationaux l'occasion de prendre connaissance, au cours d'une audience publique, de la politique du gouvernement relative aux parcs nationaux et, dans le cas de l'affirmative, quand aura lieu cette audience?

L'hon. A. Laing (ministre du Nord Canadien et des Ressources nationale): 1. Oui. a) Une réponse à la lettre que j'ai adressée à l'Association, en date du 27 janvier 1966 au sujet de questions de tenure à bail dans les Parcs nationaux; b) Un membre de mon personnel a expédié une réponse provisoire pour informer l'Association que je rendrai une réponse plus circonstanciée lorsque j'aurai eu l'occasion d'étudier les points de vue de l'Association.

2. Dans ma réponse à la question que mon honorable ami m'a posée à la Chambre, le 4 avril 1966 (page 3787 du hansard), j'ai indiqué que les résidents de Jasper et de Banff auront l'occasion de faire valoir leurs points de vue avant le présentation de toute mesure législative à cet égard lorsque la Chambre aura fait progresser ses travaux.

ÉCHELLES DES SALAIRES HORAIRES AUX CHANTIERS MARITIMES

Question n° 1270—M. Forrestall:

Quelles échelles de salaires, par classe et par métier, s'appliquent actuellement aux employés à salaire horaire des chantiers maritimes d'Halifax et d'Esquimalt?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale):

Catégories d'emplois	Salaires				
	Chantier maritime d'Halifax	Chantier maritime d'Esquimalt			
Oxycoupeur classe A	2.37	N.A.	Forgeron et forgeron de pièces d'angle	2.42-2.47x	3.15
Oxycoupeur classe B	2.28	N.A.	Aide-forgeron	2.11	N.A.
Oxycoupeur classe C	2.13	N.A.	Nettoyeur de chaudières	2.05	N.A.
Conducteur de générateur d'acétylène	2.24	N.A.	Chaudronnier en fer	2.44-2.49x	3.15
Conducteur de compresseur d'air classe 1	2.38	N.A.	Aide-chaudronnier et forgeron classe 1	N.A.	2.79
Conducteur de compresseur d'air classe 2	2.30	N.A.	Briqueteur	2.51	3.25
Conducteur de compresseur d'air classe 3	2.21	N.A.	Menuisier	2.42-2.47x	3.10
Mécanicien d'armement	N.A.	3.05	Mateur, essai des réservoirs à lest	2.48	N.A.
Adjusteur d'armement	2.41-2.46x	N.A.	Mateur (fer) calfateur (bois)	2.39	N.A.
Mécanicien de pièces de véhicules automobiles	2.30	N.A.	Mateur (fer)	N.A.	3.15
Préposé aux accumulateurs	2.19	N.A.	Mateur (bois)	N.A.	3.13
			Cimentier finisseur	2.17	2.77
			Ébarbeur et mateur	2.42	N.A.
			Chaudronnier	2.58	3.10
			Préposé au ber	2.19	N.A.
			Conducteur de grue	2.39	N.A.
			Conducteur de grue (OEBI)	2.30	N.A.
			Conducteur de grue à chenille	N.A.	3.10
			Conducteur de grue (10 tonnes à l'intérieur)	N.A.	2.82
			Conducteur de grue (flèche pivotante de 50 pi. à capacité de levage de 20 tonnes)	N.A.	3.10
			Chauffeur de grue de de chevalement	N.A.	2.66
			Conducteur de grue de chevalement	N.A.	3.10
			Foreur	N.A.	3.15
			Conducteur	2.05	2.25
			Conducteur (appareil lourd)	2.25	2.52
			Électricien de véhicules automobiles	2.30	N.A.
			Électricien de navire ou d'entretien	2.42-2.47x	3.20
			Ajusteur de moteur	2.42-2.47x	N.A.
			Secouriste A	N.A.	2.66
			Secouriste B	N.A.	2.77
			Secouriste C	N.A.	2.82
			Ajusteur	N.A.	3.15
			Marteleur	2.40	N.A.
			Chauffeur de rivet	N.A.	2.82
			Conducteur d'appareil lourd	2.35	2.70
			Conducteur d'appareil de levage (flèche fixe)	N.A.	2.82
			Teneur de tas	2.28	2.91
			Mécanicien d'outillage industriel	2.45	N.A.
			Réparateur d'instruments	2.86	3.25